

FORMATION DES AUXILIAIRES AMBULANCIERS

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier



Durée : 13 jours, soit 70 heures + AFGSU 21heures. Effectif maximum 15 / session

Tarif par personne : 750 € TTC frais pouvant être revus en fonction de la décision de la direction générale

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Contribuer à la maintenance du véhicule et l'adéquation des équipements.
- Elaborer l'itinéraire en fonction de la situation et adapter sa conduite à la personne transportée.
- Connaître les règles de circulation et de sécurité routière
- Identifier les risques de contamination, mettre en œuvre les précautions standard et spécifiques visant à prévenir les infections et leur transmission, gérer les déchets.
- Appliquer les principes d'ergomotricité et de mobilisation des personnes, communiquer et informer.
- Vérifier les documents administratifs.
- Transporter des personnes, apprécier l'état clinique de la personne, alerter si nécessaire et mettre en œuvre les soins notamment ceux relevant de l'urgence.
- Appliquer les procédures qualité de sa structure et tracer son activité.
- Etre l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Attestation d'auxiliaire ambulancier (70h) :

Compétence 1 : Effectuer les contrôles de bases du véhicule.

Compétence 2 : Organiser l'itinéraire des patients à transporter.

Compétence 3 : Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité tant à un niveau personnel qu'au niveau du véhicule.

Compétence 4 : Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne (ergomotricité et mobilisation des personnes, gestion du dossier administratif, démarche relationnelle envers les patients).

Compétence 5 : Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient, sous les directives de l'ambulancier.

Attestation des gestes et soins d'urgence de niveau 2 (21h)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours théoriques, travaux pratiques, mise en situation, accompagnement individualisé. Formation en présentiel.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative continue avec proposition pédagogique d'ajustement.
Evaluations orales, mise en situation (remise des modalités d'évaluation en début de formation)

Renseignements -
contact

Adresse postale : Institut de formation des ambulanciers
CHU de LIMOGES – 2, avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES Cedex
Tél : Secrétariat : 05 55 05 62 80 – poste 56280
Mail : ifa@chu-limoges.fr

Modalités d'inscription

La sélection sur dossier est inchangée
Informations et dossier d'inscription à télécharger page web de l'IFA,
site internet du CHU de Limoges...

PUBLIC VISE :

Formation tout public.

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

CHU de Limoges – Institut de Formation des ambulanciers

LIEU :

IFA - Campus des formations sanitaires
Limoges-Vanteaux
39F rue Camille Guérin
87036 Limoges

PREREQUIS :

Ne nécessite pas de prérequis

DATES :

Session 1 : Du 10/03 AU 26/03/2025

Session 2 : Du 15/09 AU 01/10/2025

Session 3 : Du 17/11 AU 03/12/2025

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

Session 1 : 07/02/2025

Session 2 : 18/08/2025

Session 3 : 10/10/2025

EQUIVALENCES DE DIPLOMES ET POSSIBILITE D'EVOLUTION :

Diplôme d'Etat d'Ambulancier

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Accès au restaurant du personnel
Campus desservi par les transports en commun... [Lire la suite](#)

INDICATEURS :

Taux de satisfaction globale 2023: 100 %

Nombre de formés 2023 : 40

Attestations de formations délivrées 2023 : 100 %